
	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
<p>CE # 23-24-01-02</p>	<p>Procès-verbal de la 6e séance ordinaire de l'année scolaire 2023-2024 tenue le 17 juin 2024 à 19 h 00 en présentiel.</p> <p>ÉTAIENT PRÉSENTS Madame Marie-Ève Guay, parent (par teams) Madame Christine Dallaire, parent Madame Catherine Émond, parent Madame Caroline Dinel, parent Madame Vicky Côté, secrétaire, représentante du personnel de soutien Madame Geneviève Filteau, enseignante Madame Julie Rochette, enseignante Madame Florence Drouin, psychoéducatrice</p> <p>ÉTAIENT ABSENTS Madame Amélie-Kate Bouchard-Parent, parent Monsieur Dominic Poulin, parent Madame Amélie Vachon, TES et éducatrice, représentante du service de garde</p> <p>PARTICIPAIENT ÉGALEMENT Madame Julie Lalancette, directrice Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe Monsieur Sylvain Delisle, représentant de la communauté</p> <p>5.1 MOT DE BIENVENUE Madame Dinel souhaite la bienvenue à tous les membres.</p> <p>5.2 VÉRIFICATION DU QUORUM Madame Dinel confirme qu'il y a quorum.</p>
<p>CE # 23-24-03</p>	<p>5.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Madame Dinel procède à la lecture de l'ordre du jour. Aucun ajout au Varia n'est demandé.</p> <p>ADOPTÉ par Madame Émond</p>

	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
<p>CE # 23-24-04</p>	<p>5.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024 – Annexe 1</p> <p>Aucune modification n'est requise.</p> <p>En point de suivi, Madame Lalancette informe qu'il n'y a pas de limite de frais chargés aux parents pour la semaine de la relâche.</p> <p>ADOPTÉ par Madame Filteau</p>
<p>CE # 23-24-05</p>	<p>5.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Aucune question.</p>
<p>CE # 23-24-06</p>	<p>5.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</p> <p><u>De la présidence :</u></p> <p>Il n'y a rien à déclarer.</p> <p><u>De la direction :</u></p> <p>Il n'y a rien à déclarer.</p> <p><u>Correspondance reçue :</u></p> <p>Aucune correspondance reçue.</p>



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

CE # 23-24-07

**5.7 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CE –
CAPSULES ET FICHES DISPONIBLES DANS L'ÉQUIPE TEAMS**

Reddition de compte : Formulaire d'attestation en ligne

Madame Lalancette précise que les nouveaux membres ont suivi la formation et rempli le formulaire d'attestation en ligne, à l'exception de Mme Vachon qui est maintenant en congé préventif. Elle pourra donc attester que la formation obligatoire a été faite par les membres, conformément à ce qui nous est demandé par le ministère.

CE # 23-24-08

**5.8 APPROBATION DES MODIFICATIONS AU CALENDRIER
SCOLAIRE 2024-2025 – Annexe 2 – Fiche 16**

Madame Lalancette présente la modification d'horaire demandée pour l'accueil du préscolaire en début d'année 2024-2025. Les élèves de la maternelle 4 ans et 5 ans seront présents de 8h30 à 10h30 le mardi 27 août 2024. Ils seront ensuite présents pour une durée de deux heures consécutives à partir de l'horaire de début de journée habituelle, les mercredi 28 août et jeudi 29 août 2024. Les élèves feront ensuite une pleine demi-journée le vendredi 30 août 2024. L'horaire habituel complet commencera pour eux le mardi 3 septembre 2024.

Aucune autre modification au calendrier scolaire n'est requise. Il est donc approuvé tel qu'il est présenté.

APPROUVÉ par Madame Dallaire

CE # 23-24-09

**5.9 APPROBATION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX EN 2024-
2025 – Annexe 3 - Fiche 21**

L'utilisation des locaux est présentée par Madame Lalancette dans un tableau pour le bâtiment de St-Pierre et celui de St-Laurent. Beaucoup de locaux sont partagés avec le SDG. Les locaux 206-et 207 à St-Pierre seront utilisés par le camp de jour pendant l'été.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de l'Île d'Orléans**

Il n'y a pas de tableau pour Ste-Famille car les locaux appartiennent à la municipalité. En 2023-2024, les locaux du service de garde étaient à part des locaux de classe. En 2024-2025, le local de la maternelle 5 ans sera aussi utilisé pour le service de garde de 14h03 à 15h24.

APPROUVÉ PAR : Madame Émond

CE # 23-24-10

5.10 APPROBATION DES FOURNITURES SCOLAIRES (LISTE DE MATÉRIEL) POUR 2024-2025 – Annexe 4 – Fiche 8


Les listes de matériel scolaire 24-25 ont été partagées à l'avance avec les membres du conseil d'établissement. Il y a peu de changement pour 24-25 par rapport à l'année en cours. La récupération du matériel de l'année précédente est toujours acceptée et est encouragée lorsque les effets sont encore en bon état. Un rappel est fait aux parents de bien identifier les objets, vêtements et fournitures scolaires de leur enfant.


APPROUVÉ PAR : Madame Dinel




CE # 23-24-11

5.11 APPROBATION DE LA FACTURE SCOLAIRES POUR 2024-2025 – Fiche 8 – Annexe 5

Les factures scolaires 24-25 ont été partagées à l'avance avec les membres du conseil d'établissement. Mme Emond questionne l'augmentation de près de 20\$ par rapport à la facture de 2023-2024 pour la classe de 3^e année à Saint-Laurent, passant de 87\$ à 103\$. Madame Filteau précise que l'enseignante n'était peut-être pas en mesure d'acheter tout le matériel pédagogique désiré ou qu'elle n'arrivait possiblement pas dans ses reprographiques avec le budget antérieur de l'année en cours. Avec le montant ajusté, approuvé par les membres du conseil d'établissement à la rencontre du mois de mai, l'enseignante a pu faire l'achat d'un cahier d'exercice supplémentaire pour ses élèves.

	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Aucune autre modification n'est demandée par les membres du conseil d'établissement.</p> <p>Avec 7 votes en faveur et 1 vote contre, les factures scolaires sont donc approuvées tel que présentées.</p> <p>APPROUVÉ PAR : à la majorité</p>
<p>CE # 23-24-12</p>	<p>5.12 ADOPTION DU PLAN DE LUTTE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE – Annexe 6 – Fiche 6.</p> <p>Le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école est présenté par Madame Pouliot. L'information qui s'y trouve est sensiblement la même que dans la dernière version, mais le nouveau gabarit permet à toutes les écoles du CSSPS d'avoir une uniformité dans l'information qui s'y retrouve et dans la présentation de celui-ci.</p> <p>Une section sur les incidents de violence à caractère sexuel a été ajoutée.</p> <p>Le comité PAV s'étant rencontré pour la mise à jour, il a été convenu que système de laisser-passer avec récompense et le suivi des manquements seront reconduits de la même façon en 2024-2025.</p> <p>Aucune modification n'est demandée par les membres du conseil d'établissement. Le plan de lutte de l'école est donc approuvé tel qu'il a été présenté.</p> <p>ADOPTÉ PAR : Madame Emond</p>
<p>CE # 23-24-13</p>	<p>5.13 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – Annexe 7 – Fiche 13.</p> <p>En l'absence de la présidente en présentiel, Madame Dinél, vice-présidente, procède à la lecture du rapport de la présidente.</p>

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Les membres remercient Madame Guay pour le travail effectué. Aucune modification n'est demandée pour le rapport. Celui-ci est donc adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉ PAR : Madame Dinel</p>
<p>CE # 23-24-14</p>	<p>5.14 SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR L'AN PROCHAIN</p> <p>Madame Lalancette informe les membres du conseil d'établissement que les services complémentaires seront offerts aux élèves, sous un principe de priorisation, par le personnel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la classe; - Technicien/ne en éducation spécialisé; - Orthopédagogues; - Orthophoniste - Psychologue - à confirmer, en remplacement de la psychoéducatrice qui fait un changement d'école.
<p>CE # 23-24-15</p>	<p>5.15 CONSULTATION DES MEMBRES DU PERSONNEL</p> <p>Madame Guay a composé les questions du sondage qui sera envoyé sous peu à tous les membres du personnel. Les résultats du sondage seront partagés aux membres du conseil et des OPP à l'automne prochain.</p>
<p>CE # 23-24-16</p>	<p>5.16 INFORMATIONS DU COMITÉ DE PARENT</p> <p>Aucune information reçue.</p>
<p>CE # 23-24-17</p>	<p>5.17 VARIA</p> <p>Madame Pouliot annonce qu'elle quittera l'École de l'Île d'Orléans pour un nouveau mandat de direction adjointe à 100%, à l'école de l'Harmonie. C'est un nouveau défi professionnel, mais mentionne qu'elle quitte avec un pincement au cœur car ce fut un réel privilège pour elle de pouvoir travailler dans notre école.</p>

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans</p>
	<p>Mme Diane Vaillancourt viendra la succéder en tant que direction adjointe dès le début de la nouvelle année scolaire.</p> <p>Madame Drouin informe également qu'elle quittera ses fonctions de psychoéducatrice dans notre école ayant obtenu un poste près de chez elle.</p> <p>Madame Lalancette et Madame Pouliot remercient les parents bénévoles pour leur implication et leur travail fait pour le CÉ tout au long de l'année. Une petite pensée sucrée leur est remise en guide de remerciement.</p>
<p>CE # 23-24-18</p>	<p>5.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Madame Dinel que l'assemblée soit levée.</p> <p>Levée de l'assemblée à 20h53</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <hr style="width: 100%;"/> <p>Caroline Dinel, Vice-présidente</p> </div> <div style="text-align: center;">  <hr style="width: 100%;"/> <p>Julie Lalancette, Direction</p> </div> </div> <div style="text-align: center;"> <hr style="width: 100%;"/> <p>Marie-Ève Guay, présidente</p> </div>